

Province et Arrondissement de LIÈGE

Commune d'Esneux

Place Jean D'Ardenne, 1

4130 ESNEUX

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLÈGE

SÉANCE DU 21 MARS 2011

SONT PRÉSENTS :

Madame Laura IKER, Bourgmestre-Présidente;

Mesdames et Messieurs Jenny LEVEQUE, Michel VEILLESSE, Philippe DETROZ, Léon MARTIN, Christie MORREALE, Bernard MARLIER, Membres du Collège;

Monsieur Stefan KAZMIERCZAK, Secrétaire communal.

39. Candidature pour le projet « commune MAYA » - Charte d'engagement - MM

LE COLLEGE,

Vu l'envoi daté du 4 mars 2010 du Ministre des Travaux publics, de l'Agriculture, de la Ruralité, de la Nature, de la Forêt et du Patrimoine de la Région wallonne, Monsieur Benoît LUTGEN, Chaussée de Louvain, 2 à 5000 NAMUR, invitant notre commune à prendre connaissance de la Charte d'engagements « commune Maya » et nous proposant d'adhérer à ce projet en faveur de la biodiversité et plus particulièrement des abeilles en menant des actions positives en faveur de notre patrimoine naturel ;

Attendu que la charte d'engagement implique, chaque année, une volonté politique affirmée de :

1. Réaliser, chaque année, un ou plusieurs projets de plantation de végétaux mellifères sur le territoire communal.
 - soit 50 ares de prés fleuris ;
 - soit la plantation de 75 arbres fruitiers ;
 - soit la plantation de 75 arbres d'alignement ;
 - soit la plantation d'une haie de 480 plants ;

Les projets peuvent être combinés. Par exemple, il est possible de planter un pré de 25 ares combiné à une haie de 240 plants...

Les conditions sont fixées dans les annexes 1 et 2 du vade mecum ;

Considérant que notre commune pourra introduire une demande de subvention pour un montant de 2.500€ dans le cadre de la semaine de l'arbre ;

2. Sensibiliser les enfants et les adultes ;

Une campagne de sensibilisation à l'Abeille sera organisée chaque année ;

Par le biais du bulletin communal ou d'un courrier « toutes boîtes », les citoyens de la commune recevront au minimum un article par semestre sur le thème du plan Maya, des espèces mellifères, de la crise environnementale vécue par les abeilles, du rôle des abeilles,... (texte illustré de 500 mots minimum) ;

Par période de trois ans, réaliser sur la commune « une semaine des abeilles » et prendre en charge une communication adéquate : sensibilisation pour les écoles, portes ouvertes de ruchers, organiser une vitrine de l'abeille, etc ;

3. Organiser une rencontre annuelle des élus et du personnel communal concerné, avec les apiculteurs, ruchers écoles, et associations impliquées dans la défense des abeilles et/ou insectes butineurs ;

Le but de cette réunion étant d'identifier les attentes de chacun, d'identifier les problèmes éventuels ainsi que dégager des solutions, de mettre en œuvre des projets « MAYA »,...

Attendu que la charte d'engagement implique, dès la deuxième année :

1. d'enrichir le fleurissement de la commune, chaque année, tant en espaces verts qu'en bacs à fleurs avec des plantes mellifères ;

Pour tous les fleurissements réalisés par la commune, au moins 20% du nombre de plantes à fleurs seront à caractère mellifère. (Voir liste en annexe 2 du vade mecum) ;

2. d'inventorier les sites communaux où les apiculteurs de la commune pourraient déposer des ruches ;
3. de mettre en œuvre une convention « Bords de routes- Fauchage tardif » ou améliorer la convention existante ;
4. L'objectif tant pour les nouvelles conventions que les anciennes sera de réserver certaines zones à un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs, etc...) ;

Attendu que la charte d'engagement implique, dès la troisième année :

1. A adopter un plan de réduction des pesticides ;

Les sources de pesticides nuisibles aux abeilles seront identifiées et la commune prendra l'engagement d'en réduire voire abandonner l'utilisation sur les territoires de la commune ;

2. A établir un plan de gestion différenciée des Espaces verts sur la commune ;

Considérant la volonté communale de s'impliquer dans ce Plan ;

Considérant que la commune vient de s'engager dans le PCDN ;

Considérant que pour les communes inscrites en PCDN dont le subside annuel s'élève à 5.000€, un budget annuel supplémentaire de 2.500€ sera disponible pour la réalisation d'une ou de plusieurs actions « MAYA » ;

Considérant que ce projet peut-être mener en partenariat avec les cellules du PCDN et rentre dans le cadre de l'Agenda 21 local ;

Considérant que la Wallonie fournira les panneaux, la signalétique et les outils de communication reconnaissant le label «Commune MAYA » à la commune ;

Considérant que les « communes MAYA » seront prioritaires lors de la distribution gratuite d'arbres dans le cadre de la semaine de l'arbre ;

Considérant que la Wallonie mettra à disposition des communes des articles de vulgarisation et d'information ainsi que différents supports de communication pour les différentes actions de sensibilisation ;

Attendu qu'un tel projet demande un temps certain pour le coordinateur et pour les services techniques ;

Considérant que le projet demande une parfaite collaboration entre le service plantation et le service environnement et dès lors l'adhésion des échevins respectifs ;

Attendu que nous possédons sur notre territoire un musée de l'abeille ;

Vu la fiche du PCDR « Aménagement d'un pôle touristique au domaine Brunsode » faisant partie du lot n°1 ayant pour objectif la rénovation du musée de l'Abeille, la création d'un centre apicole et d'un espace muséal relatif à la vie communale ;

Attendu que le formulaire doit-être envoyé au plus tard pour le 31 mars 2011 à la Direction des espaces verts, département de la Ruralité et des cours d'eau non navigables, DGARNE, avenue des Princes de Liège 15 à 5100 JAMBES ;

Considérant la volonté politique de rentrer dans un programme de gestion différenciée ;

Considérant que les ouvriers communaux ont suivi une formation en 2010 sur la Gestion différenciée ;

Considérant que la commune a investi dans l'acquisition de brûleurs thermiques afin de diminuer au maximum le recours aux pesticides ;

Considérant que, par manque de temps, la première phase de la gestion différenciée (inventaire) n'a pu être finalisée ;

A l'unanimité, DECIDE

- D'INTRODUIRE le dossier de candidature pour le projet « commune MAYA » nous permettant d'obtenir une somme pouvant atteindre le montant maximum de 5.000€ ;
- DE PORTER ce projet à l'approbation du Conseil communal en sa plus prochaine séance ;

Par le Collège,

Le Secrétaire communal,
(sé) **Stefan KAZMIERCZAK**

La Bourgmestre,
(sé) **Laura IKER**

Pour expédition conforme,



Le Secrétaire communal,
Stefan KAZMIERCZAK

La Bourgmestre,
Laura IKER

Distribution : dossier 1 – JY.B 1 – JA 1 - GF 1 – D.PH 1 – DGARNE 1 – Finances 1